

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALEportant versement reclassement et nomination
de Monsieur MOUKOUYOU-NKOMBO NIANGUI, Atta-
ché de 6° échelon des Services Fiscaux
(Impôts).DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47
de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;(/ISAS :(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires de la République Populaire du Congo ;(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;(/u le décret 59/23/FP du 30.1.59 fixant les conditions d'intégra-
tion dans les cadres des catégories B, C, D, E, des fonctionnaires de la
République Populaire du Congo ;

DGB

(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires ;(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres ;(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiéran-
chies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

DCF

(/u le décret 67/50/FP-SE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomina-
tions, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notam-
ments en son article 1er § 2 ;(/u le décret 62/426 du 29.12.62 fixant le statut des cadres de la
catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF) ;(/u le décret 73/143 du 24.4.73 fixant les modalités de changement
de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du
Congo ;(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dis-
positions du décret 62/196 du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires
des fonctionnaires ;(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avance-
ments des agents de l'Etat ;(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimés des Membres
du Gouvernement ;(/u le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres ;(/u l'arrêté n°1892/MTPS/DGTFP/DFP du 10.3.84 autorisant Monsieur
MOUKOUYOU NKOMBO NIANGUI, Attaché des Services Fiscaux de 5° échelon des
cadres de la catégorie A hiérarchie II, admis au Concours Professionnel
de Preselection à suivre un stage de formation à l'Ecole Nationale d'Admini-
stration et de Magistrature (Filière Administration Générale) ;

(/u le dossier de l'intéressé ;

(/u l'arrêté n°2998/MF.DGI.D.G.DF. du 16/4/84 portant promotion de
certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie II des SAF
(Impôts) Avancement 1983.

Alain

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées des décrets n°62/426 du 29.12.62 et 73/143 du 24.4.73 susvisés, Monsieur MOUKOUYOU-NKOMBO NIANGOM, Attaché de 6^e échelon, Indice 940 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Fiscaux (Impôts) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, Option : Administration Générale, est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers (Administration Générale), reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Administrateur de 3^e échelon indice 1010 Acc: néant.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,
Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

BRAZZAVILLE, le 17 Juillet 1984

Bernard COMBO MABSONA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUINDZOU.-

AMPLIATIONS:

- JORPC 1
- DGTFP/DPP 3
- D.G.B. 3
- D.C.F. 2
- SGCM/SC..... 2
- DG.Impots..... 3
- Dossier 3
- Intéressé..... 1

